

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Provence-
Alpes-Côte d'Azur et gendarmerie pour
la zone de défense et de sécurité Sud

Décision n° 8952 du 4 mars 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud

NOR : INTJ2205481S

Le commandant de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 49499 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130632S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2022 :

Mira	Xavier	NIGEND : 153 476
-------------	--------	------------------

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2022 :

Sablé	Jérémy	NIGEND : 209 050
Sarré	Alexis	NIGEND : 242 977
Nys	François	NIGEND : 243 164

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2022 :

Bourdin	Rémy	NIGEND : 359 342
Portal	William	NIGEND : 371 744
Papa	Michaël	NIGEND : 307 024

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 mars 2022.

Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie de Provence-
Alpes-Côte d'Azur et la gendarmerie pour la zone
de défense et de sécurité Sud,
A. Browaëys